Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_09-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le quinze janvier deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER (procuration à G. KERLOC'H), Armelle BRARD (procuration à G. CASTEL), Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Raymond BETROM, Bernard LE GALL

PLOUHINEC : Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_09-DE

2026-01-22-09 Décisions du président prises par délégation du conseil communautaire

Monsieur le Président informe le conseil communautaire des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

TYPES DE MARCHES	DATE	INTITULE
Marché MOE Phare du millier	19/11/2025	Transfert du marché de maitrise d'œuvre pour la restauration de la Maison-Phare du Millier et Réalisation d'une scénographie - 48 205,64 € HT – Daniel CLERIS architecte
Marché MOE cuisine centrale	25/11/2025	Avenant 3 - Augmentation durée d'exécution du marché -sans incidence financière- Atelier jtGossart & caetera architecte
Marché d'étude transfert eau assainissement	04/12/2025	Avenant n°1 - 2023_CCCS_PI_CE_01_transfert -suppression des missions relatives à l'eau pluviale- - 38 562.50 € HT - IRH
Marché PI plan paysage	09/12/2025	Avenant n°1 - 2024_CCCS_S_DG_PLAN PAYSAGES - Transfert de la qualité de titulaire du marché « Plan Paysage » de la coopérative COOPANAME vers la société MONONO SARL. Ainsi que la suppression « Outils de production des résidences » de la mission 3 de -4 500€ HT - MONONO
Marché subséquent carburant	18/12/2025	20eme marché subséquent à l'accord cadre-2023_CCCS_F_ST_CARBURANT 01-fourniture et livraison carburant -11 529 € HT – ARMORINE
Marché de fourniture	05/01/2026	Accord cadre à bon de commande-2025_CCCS_F_DG_MOBILITES Lot n°1- Signalisation verticale : la commission retient l'entreprise KELIAS pour un montant annuel maximum de 10 000€ HT. Lot n°2 - Mobilier bois : La commission retient l'entreprise ASSOCIATION LES GENETS DOR pour un montant annuel maximum de 15 000€ HT. Lot n°3 - Mobilier urbain : La commission retient l'entreprise ABRI PLUS EQUIPEMENT pour un montant annuel maximum de 15 000€ HT. Lot n°4- Fourniture de carrière : La commission retient l'entreprise LE ROUX TP ET CARRIERES pour un montant annuel maximum de 50 000€ HT. Lot n°5- Enrobé à froid, 6- Blocs préfabriqués béton,9- Equipement divers : La Commission d'Appel d'Offres constate que la procédure est déclarée infructueuse, aucune offre n'ayant été présentée. En conséquence, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, la Commission autorise le recours à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables (gré à gré) pour la passation du marché. Lot n°7 - Fourniture de planches : La commission retient l'entreprise DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS-PA pour un montant annuel maximum de 15 000€ HT. Lot n°8 -Fourniture de ganivelles : La commission retient l'entreprise COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRET pour un montant annuel maximum de 15 000€ HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
Prend acte des décisions du Président prises par délégation.

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 22 janvier 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Georges CASTEL

Date de mise en ligne : le 5 février 2026